

Compte-rendu de la réunion d'information sur « Les réglementations et zonages environnementaux dans sa gestion forestière »

Le 23 juin 2017, le Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Hérault en partenariat avec le CRPF invitait les propriétaires forestiers de l'Hérault à ST Martin de Londres pour une journée d'information sur les réglementations et zonages environnementaux et comment les prendre en compte dans sa gestion forestière.

La matinée s'est déroulée en salle, avec une suite d'exposés présentés par Mme LAMANDE de la DREAL, et Mesdames TIBAUT et CHOUPIN animatrices respectivement des sites des Hautes Garrigues Montpelliéraines et des Gorges de l'Hérault.



Au cours de ces exposés riches d'informations, les 20 participants ont pu comprendre en quoi consistait le réseau Natura 2000, sa nécessaire existence, son fonctionnement et les liens entre les propriétaires forestiers et les actions mises en place dans les divers sites en fonction des enjeux territoriaux faunistiques et floristiques. Un focus a été fait sur les deux sites « Gorges de l'Hérault », site qui s'étend sur 21 891 ha et « Garrigues Montpelliéraines » couvrant 45 646 ha, avec une liste de préconisations possibles pour favoriser la présence des espèces d'oiseaux, d'insectes ou de chauves-souris inféodés aux arbres.

L'outil des Annexes Natura 2000 pour la réalisation de documents de gestion concernés par un zonage Natura 2000 leur a également été présenté par le CRPF.

Les questions et débats qui ont suivi ont concerné les enjeux de maintien des milieux ouverts par le pastoralisme pour préserver les habitats de certaines espèces et agir en faveur de la prévention

contre les incendies, les questions de l'impact du tourisme et notamment des activités nautiques sur les ripisylves.

Après le repas et sous une chaleur exceptionnelle, les participants se sont rendus sur la propriété de M. BRICKA, qui venait de faire l'objet d'une coupe rase de taillis de chênes, bien qu'étant située dans des zonages environnementaux Natura 2000 et site classé. Cette coupe agréée dans le cadre du Plan Simple de Gestion, a été réalisée en préservant la future régénération du taillis, en laissant des cépées et autres sujets potentiellement intéressants pour l'avenir et propice au maintien de l'équilibre de la biodiversité.



Les échanges se sont portés sur les modalités de coupes dans de telles circonstances, mais aussi la valorisation économique des produits issus de ces coupes, les questions de changement climatique et d'adaptation des chênaies.

En conclusion de cette journée riche d'enseignements, outre le rapprochement entre les propriétaires forestiers et les institutions en charge des sites Natura 2000, deux messages ont pu être passés, **oui il est possible de valoriser et de gérer ses forêts en site Natura 2000, et oui il est possible pour les propriétaires forestiers de contractualiser des engagements rémunérés ou pas avec les sites Natura 2000.**

Le syndicat tient à remercier l'ensemble des participants et particulièrement les intervenants pour la bonne tenue de cette journée de rencontres et d'échanges.